

Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines

Emile Le Bris, Alain Marie
Annick Osmont, Alain Sinou

O. R. S. I. O. M. Fonds Documentaire

N° : 18.130

13 SEPT. 1985

Cote : B

Cet essai reprend les principales conclusions d'une recherche menée sur les pratiques de l'espace habité, à partir de sept études monographiques réalisées à Dakar, Saint-Louis et Rufisque (Sénégal), Bamako (Mali), Niamey (Niger), Lomé (Togo), Ile-Ifé (Nigéria), Bangui (Centre-Afrique), entre 1981 et 1984.

Un de nos objectifs a été d'analyser la production sociale de l'espace, ses qualités et ses usages en mettant en évidence les caractères spécifiques de cette production dans les villes africaines francophones.

Il nous a paru essentiel de sortir des discours théoriques sur l'urbanisation, de partir d'études empiriques à l'échelle microsociale du vécu et de recourir aux méthodes d'observation de l'anthropologie. L'objectif, dans une phase ultérieure du travail, est bien d'établir le lien entre cette approche et l'univers macro-social des institutions et des rapports sociaux, là où peuvent être analysés les enjeux et les effets des politiques urbaines.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons procédé à un repérage et à un essai de classement typologique

des pratiques de l'espace habité, ce qui supposait, en s'appuyant sur une observation empirique approfondie de ces pratiques, d'identifier les déterminants et les logiques qui les sous-tendent. Nous avons privilégié la mise au jour des stratégies, familiales notamment, qui commandent de manière souvent originale les pratiques d'appropriation de l'espace et se définissent par rapport aux politiques officielles d'aménagement et souvent contre elles.

Cette démarche impliquait le rejet de présupposés théoriques, notamment de type culturaliste, tels que l'opposition faite très souvent entre le « traditionnel » et le « moderne ». Raisonner en termes de logiques et de stratégies nous a permis d'éviter ce dualisme théorique qui n'est, à nos yeux, qu'une des manifestations d'un ethnocentrisme tenace dans la théorie anthropologique.

Sur le plan de la méthode enfin, ce souci d'éviter les transpositions toutes faites nous a conduits à remettre en cause les catégories souvent utilisées de « famille nucléaire », de « logement » et de « quartier ».

L'espace urbain. Pratiques, représentations et stratégies

Nous sommes partis d'un postulat : les rapports sociaux se projettent dans un espace et s'y inscrivent en le produisant ; ils introduisent dans cette production des contradictions spécifiques. L'espace n'est donc pas, pour nous, un donné, une scène indifférente dont il suffirait de dénombrer les contenus.

Notre définition de l'espace associe pratiques spatiales, représentations d'espaces et espaces de

représentation. Les pratiques sociales elles-mêmes sont difficilement séparables de cet ensemble, qu'il s'agisse de pratiques plutôt répétitives ou de stratégies plutôt innovatrices. Pratiques et représentations sont étroitement liées, mais pas nécessairement sur un mode harmonique.

Nous distinguerons les pratiques d'appropriation au sens large (le sens restrictif recouvrant l'accès à la

propriété codifiée par le droit moderne) des pratiques de production et de consommation de l'espace. Usages domestiques quotidiens, usages professionnels, usages religieux et cérémoniels sont des pratiques de consommation envisagées comme des manières de faire concrètes déterminées en grande partie par des *habitus* culturels. En tant que telles, elles relèvent d'une logique de la pratique largement inconsciente. Ce type de pratiques se situe aussi dans des temps différents d'autres pratiques qui concourent plus spécifiquement et plus directement à la production de l'espace : pratiques foncières, immobilières, architecturales, etc., dont le caractère volontaire et finalisé (donc stratégique) suppose de la part de leurs auteurs des analyses de situations socio-économiques et la recherche, dans ces situations, d'adaptations optimales (densifier et « durcir » l'espace habité, élever un étage, spéculer sur la location, anticiper sur la réalisation d'opérations d'urbanisme, légaliser des droits coutumiers, modifier les principes de l'héritage, etc.). Ces pratiques-là se combinent en stratégies développées dans un contexte de compétition et de conflit entre l'Etat et les populations.

Pratiques d'appropriation

Elles sont chronologiquement premières, même si, dans de nombreux cas, la production immobilière précède une longue phase de consolidation de l'appropriation. Ces pratiques d'appropriation conditionnent les autres pratiques de l'espace habité, mais aussi les représentations de l'urbain. Au-delà de la dimension juridique, largement valorisée par la doctrine et la pratique étatiques, le foncier est, avant tout, un rapport social. La terre d'une manière générale, mais aussi le sol urbain constituant, en tant que condition de la reproduction biologique et sociale, un enjeu capital des pratiques et des stratégies observées ; son contrôle, sa répartition, ses usages, son transfert impliquent l'existence d'une régulation plus ou moins contraignante. On retrouvera certes une conception de la nature appropriée inspirée du Code civil français, mais d'autres interprétations perdurent à l'échelle locale et engendrent, par leur confrontation avec les conceptions occidentales, des conflits parfois très vifs. La conception étatique du foncier comme objet autonomisé justiciable des seules interventions techniques et réglementaires s'oppose ainsi fortement à une acception très vivante du terme « appropriation », qui associe pratique réelle, processus cognitifs et processus affectifs.

En ce qui concerne l'analyse de la propriété foncière, le recours aux modèles culturels est d'autant plus tentant qu'à l'échelle locale le mode d'appropriation apparaît, en première lecture, comme une version modernisée du mode rural. Il est vrai que de larges pans de l'espace urbain se structurent sur la base

d'alliances ou d'exclusions entre familles et clans, mais un recours systématique à ce type d'interprétation risquerait d'occulter l'extrême rapidité et la violence des mutations des grandes villes africaines au cours du dernier quart de siècle. L'accent doit être mis sur la pluralité des références normatives, sur la coexistence entre, d'une part, les normes légales codifiées par l'Etat à partir de modèles exogènes et, d'autre part, les manières de faire locales et les coutumes plus ou moins réinterprétées. Au terme de cet exercice difficile, il paraît parfaitement illusoire de chercher à tracer une frontière entre le légal et l'illégal.

C'est particulièrement net à Bangui, où la procédure d'installation est commandée par des références juridiques à trois dimensions : le droit politico-administratif, le « droit » coutumier du *kodro* et le « droit » lignager du *nuwei*. Dans la plupart des pays soudano-sahéliens, la référence à l'islam vient encore compliquer la situation et même, dans certains pays de la zone guinéenne, la tradition lignagère et religieuse interfère dans un jeu de règles fixé en apparence, mais en apparence seulement, de manière irréversible.

Les stratégies de contrôle foncier s'inscrivent fondamentalement dans des systèmes de domination et s'expriment par des pratiques de contournement ou de précaution ; le contrôle foncier est devenu tellement aléatoire en ville que les gens s'efforcent de prendre des gages sur l'avenir en achetant, quand ils le peuvent, un maximum de lots un peu partout, en prévision d'une expulsion (appelée en Afrique « déguerpissement ») toujours possible.

Certains opérateurs occupent en revanche une position pivot dans le système de domination. C'est évidemment le cas des promoteurs fonctionnant délibérément dans le système capitaliste ou des géomètres, point de passage obligé dans le dispositif réglementaire instauré par l'Etat. La place du chef traditionnel est moins claire ; à Lomé comme à Bangui, il peut occuper une fonction d'intermédiaire local du pouvoir étatique, mais il peut aussi bien être victime que profiteur de l'organisation. Plus généralement, les rapports d'alliance noués autour de l'enjeu foncier paraissent très instables dans les villes africaines.

Les pratiques de répartition interne du sol ne sont pas moins complexes. La logique du morcellement selon une trame géométrique est très prégnante, mais elle peut céder le pas à d'autres logiques dérivées de rapports familiaux très complexes ou de rapports de clientèle. A Lomé, lorsqu'il est devenu impossible de sauvegarder le patrimoine familial, on s'arrange au moins pour maintenir en indivis la parcelle occupée par la « grande maison familiale » garante de la cohésion du groupe.

En matière de transfert des droits, le passage du statut de terre rurale à celui de sol urbain s'accompagne de conflits parfois aigus entre les principes de filiation matrilineaire et patrilineaire. Au Sénégal, la



Une cour à Hanoukope. Grignotage de l'espace par le bâti au centre-ville.

religion musulmane renforce ce type de conflit en introduisant le droit au partage et en privilégiant la filiation paternelle. Plus généralement, la transmission patrilinéaire tend à devenir prééminente en ville et renvoie les lignées utérines à un statut second sans pour autant les éliminer complètement. Il est tentant de voir là un compromis entre l'ancienne logique précapitaliste d'accumulation de dépendants (compatible avec une combinaison filiation matrilinéaire/patrilocalité) et une logique d'accumulation capitaliste. Dans la plupart des cas, les enjeux fonciers et immobiliers entretiennent et amplifient les clivages structurels entre agnats et utérins, mais aussi entre utérins issus de filles et utérins issus de sœurs.

Pratiques de consommation de l'espace

L'information concernant l'inscription des acteurs dans les filières de production du cadre bâti ne fait apparaître qu'un très petit nombre d'entrepreneurs ; même dans la région dakaroise, la filière capitaliste de promotion ne semble pas s'être vraiment imposée.

L'essentiel du marché reste animé par un ensemble hétérogène de tâcherons capables de mettre en œuvre, à des coûts défiant toute concurrence, des modèles de construction peu élaborés au point de vue technique, mais réalisés à partir du matériau « moderne » par excellence : le parpaing de ciment. L'autoconstruction n'intervient qu'en appoint du travail des tâcherons.

Dans l'ensemble foncier-immobilier, le coût relatif de la construction varie considérablement d'un pays à l'autre, mais il reste suffisamment lourd pour expliquer le grand étalement dans le temps de la production immobilière. Le chef de famille, le plus souvent exclu des filières de prêt, est tributaire de sa propre capacité à réunir les fonds, donc, en dernière analyse, de la stabilité de sa position sur le marché de l'emploi. En revanche, une proposition généralement admise ne nous paraît pas toujours vérifiée : il n'y a pas de corrélation absolue entre la sécurité foncière et l'importance de l'investissement immobilier consenti.

En matière de production immobilière, il n'est pas simple de dégager les modèles de référence. Les normes d'urbanisme officielles restent largement inopérantes, mais les modèles ruraux ne sont guère plus

praticables : la ville se prête mal à la création d'unités d'habitation par simple segmentation de cellules mères dans un rapport de contiguïté spatiale et sociale. Un constat contradictoire a même pu être fait : si l'espace programmé (celui de la villa, par exemple) tend à se démodéliser, l'espace généralement qualifié de spontané tend à se régulariser par production implicite de normes telle que l'adoption d'un parcellaire presque aussi rigoureux que dans les quartiers lotis.

Il y a formation, autour de l'objet immobilier, de rapports tributaires ou de rapports d'alliance. La très grande conformité de l'habitat aux structures familiales et lignagères explique l'aptitude étonnante de la « concession » à se réajuster en permanence aux variations de sa population (accueils et départs), ainsi qu'à permettre de vivre ensemble à des individus de statuts fort différents aussi bien dans les hiérarchies lignagères que dans les stratifications socio-professionnelles. L'espace cœur est, de ce point de vue, très ambivalent ; s'il permet et signifie le rassemblement, il peut aussi se découper de manière invisible par un jeu dialectique de l'union et de la désunion à l'intérieur même du groupe familial.

Les cinq oppositions paradigmatiques que nous avons relevées pour caractériser les villes étudiées disqualifient le dualisme figé du type tradition/modernité.

La dialectique du clos et de l'ouvert joue de manière particulièrement déconcertante. L'espace de la concession se présente bien (contrairement aux espaces habités européens) comme un espace ouvert où « tout se déroule dans le champ du regard et de la parole des autres », mais des espaces semi-privatisés s'y trouvent circonscrits sans délimitations matérielles autres que la disposition des bâtiments. Cette semi-privatisation se lit également dans les phénomènes de circulation à l'intérieur des concessions et entre concessions mitoyennes ; pour passer d'une pièce à l'autre, on doit, le plus souvent, passer par l'« extérieur » — dont on finit par se demander s'il mérite bien son nom.

La dialectique du clos et de l'ouvert recouvre en partie l'opposition intérieur/extérieur ; elle joue dans certaines concessions à deux cours : l'une tournée vers l'extérieur, donnant sur l'entrée principale, est à usage semi-public (réception, parade, cérémonie), tandis que l'autre (intérieure), plus intime, est quotidiennement animée par les femmes et les jeunes enfants.

Cette opposition du clos et de l'ouvert renvoie également à l'opposition privé/public, vécue dans les villes africaines d'une tout autre manière qu'en

Europe. Les limites de la parcelle ne sont pas une contrainte pour le bâti ni, *a fortiori*, pour la vie familiale et sociale. En témoigne l'envahissement périodique des rues et des places de Lomé par les cérémonies de funérailles (tout au plus doit-on aujourd'hui solliciter l'accord des autorités municipales). Cet « espace de la fête » transgresse régulièrement la frontière entre privé et public.

Mais les transgressions ne sont pas seulement épisodiques : pour ne pas devoir sacrifier la cour en cas de densification de la concession, on n'hésite pas à empiéter sur la rue ou sur l'emprise du chemin de fer ; le débordement, d'abord discret (on effectue certaines tâches ménagères, on cultive quelques condiments, on entrepose un tas de parpaings), se traduit bientôt par l'édification d'une construction précaire (garage ou atelier) et, dans bien des cas, le processus s'achève par l'édification d'une pièce d'habitation en dur adossée au mur d'enceinte.

L'espace bâti n'étant qu'un élément de l'espace résidentiel, l'étude du rapport bâti/non bâti à l'échelle de la parcelle est particulièrement instructive, non seulement du point de vue quantitatif, mais aussi (et peut-être surtout) qualitatif. Constatant que le bâti ne représente que le quart ou le tiers de l'espace habité, l'urbaniste confronté à ces villes dévoreuses d'espace posera un diagnostic de sous-densification et calculera des réserves constructibles. Au contraire, une observation anthropologique plus fine conduit à se demander si, à une sous-densification de la concession, ne correspond pas une suroccupation du bâti. La valorisation de la cour, permise par les conditions climatiques, est aussi une réponse au coût de plus en plus élevé de la construction.

Les modalités de l'association bâti-non bâti ne sont-elles pas plus importantes que la forme du bâti lui-même ? Le bâti est plus souvent un espace de rangement et de repos qu'un espace d'activité. *A contrario*, on observe que si, pour une raison ou pour une autre, la cour se contracte, un changement progressif des rapports sociaux se produit : l'espace non construit tend à perdre ses fonctions d'activités et d'échanges diversifiés pour se réduire à n'être plus qu'un lieu de circulation et de rangement.

En cas de polygamie, la norme veut que chaque épouse dispose dans la concession d'un bâtiment autonome, de telle sorte que, sans qu'apparaissent de véritables délimitations physiques, la cellule matricentrique s'autonomise au sein de la concession par rapport à celle du chef de famille. La séparation des générations se traduit par le privilège souvent exorbitant des aînés, le chef de famille en particulier se réservant l'espace le plus important et le mieux placé. Les enfants, quant à eux, circulent beaucoup à l'intérieur de l'espace résidentiel, lequel ne se limite pas à la concession des parents biologiques ; ils ont donc très tôt une image très extensive de la famille.

L'opposition traditionnel/moderne enfin est vécue en ville comme un rapport d'articulation dialectique plus particulièrement identifiable dans le registre des représentations. L'emprunt d'un vocabulaire spécifique pour désigner l'espace habité (« entrée-coucher », « chambre-salon ») n'est-il pas un moyen de se différencier symboliquement du milieu rural, infériorisé par rapport à une modernité urbaine dominante ? Inversement, l'émergence d'un pôle moderne (maison Castor, par exemple, à Dakar) dans un système résidentiel renforce par contrecoup le ou les pôles « traditionnels ».

Dans les villes africaines, la production de l'espace habité échappe donc, dans une large mesure, aux codifications qui nous sont familières. On observe une grande mobilité dans l'occupation des pièces et une extrême liberté dans la désignation fonctionnelle des lieux. Cependant, n'évolue-t-on pas aujourd'hui vers une stabilisation d'usages spécifiques, vers une fonctionnalisation des espaces ? C'est vrai des espaces de représentation (espace de réception, espace de la religion), mais, pour le reste, on constate qu'il y a loin de l'aspiration à la modernité à une réelle stabilisation d'usages fonctionnels.

L'instabilité croissante de l'emploi entraîne le développement d'activités professionnelles sur l'espace habité, mais celles-ci sont elles-mêmes très mobiles : ici, l'atelier de couture d'une épouse mord sur l'espace public et les services de l'urbanisme le vouent à la démolition ; là, un atelier de menuiserie hâtivement construit en planches et en tôles goudronnées peut disparaître à tout moment du fait de la saturation du marché et de l'évolution professionnelle imprévisible de celui qui l'occupe ; cet étage monté pour développer une activité professionnelle extralégale peut être affecté demain à des usages d'habitation. Les seules exceptions à cette instabilité de l'usage professionnel de la concession se rencontrent, semble-t-il, chez les femmes chefs de ménage qui, dans bien des cas, subordonnent l'aménagement de l'espace habité aux activités productives.

Déterminants des pratiques de l'espace habité

Les déterminants sociologiques internes ont été privilégiés dans la mesure où ils rendent compte des caractères les plus spécifiques de l'espace habité. En parlant de « stratégies familiales d'urbanisation », nous avons voulu souligner les fortes résistances à la primauté des déterminants purement économiques. Les déterminants externes, qu'ils soient de type économique ou d'ordre politico-juridique, auraient d'ailleurs pour effet de renforcer, du moins dans un premier temps, les solidarités familiales et lignagères.

Ce qui distingue les situations urbaines des situations rurales, c'est pourtant que la segmentation lignagère s'accompagne en ville d'une diversification

croissante des statuts socio-économiques et que les enjeux des stratégies familiales se situent de plus en plus hors du champ de la communauté locale.

Dans la plupart des situations étudiées, les déterminants physiques ne jouent que de façon marginale. Certes, les conditions climatiques permettent de développer les usages de l'espace non bâti, mais les considérations de site sont généralement neutres en regard du problème traité (il en irait certainement autrement dans les villes au site aquatique ou plus tourmenté). L'emplacement ne semble pas non plus jouer un véritable rôle discriminant ; le plus souvent, dans les quartiers éloignés du centre, on est aux antipodes de l'image classique d'une périphérie miséreuse et rejetée dans la marginalité ; il n'y a pas ajustement entre marginalité sociale et marginalité spatiale.

La primauté de la parenté dans la production de l'espace habité joue non seulement sur les rapports entre personnes et groupes, mais aussi sur l'effectif (niveau de la reproduction biologique, conceptions de l'accueil, etc.). Les rapports entre les sexes apparaissent comme la clef de nombreuses pratiques : à l'intérieur de la concession, on peut distinguer des espaces de polarité masculine et des espaces de polarité féminine.

L'évolution vers la famille nucléaire, souvent présentée comme inéluctable, n'est qu'exceptionnellement vérifiée, mais la fiction de la « personne » (assimilée à la figure juridique du « propriétaire ») joue un rôle de plus en plus réducteur de la diversité du groupe. On a observé certains glissements des stratégies familiales vers de simples rapports de clientèle.

Les déterminants religieux sont importants : dans certains cas, ils peuvent modifier les rapports de parenté et les règles de l'héritage.

L'islam se manifeste par des rituels collectifs qui contribuent à maintenir la solidarité familiale et les rassemblements dans les grandes maisons mères. Mais ces considérations religieuses permettent aussi à ceux qu'une telle évolution a rejetés dans un statut second de conforter leur accès au sol urbain (telle cette femme de Lomé, confirmée dans son « droit » au sol urbain grâce à un vodu).

Un très faible pourcentage de la population urbaine accède à un emploi régulier, et la précarité quasi généralisée des situations professionnelles perpétue les solidarités familiales et densifie l'espace habité. Inversement, l'émigration de travail hors du pays entraîne un relâchement des liens de parenté, ce qui est parfois en partie compensé par l'obligation faite

aux migrants de venir participer aux cérémonies funéraires. Certainement, les rapports habitat-lieu de travail jouent aussi un rôle, mais les analyses restent à faire.

Les prix relativement bas des terrains à Lomé sont sans comparaison avec ceux de Dakar ou d'Abidjan, ou encore ceux de Cotonou. La situation du marché des matériaux de construction explique l'étalement dans le temps des constructions et certaines formes de bâti économes en matériaux (mais les imposants murs d'enceinte de Lomé montrent *a contrario* que, lorsqu'il s'agit de rendre manifestes les droits de propriété sur la parcelle, les citadins sont prêts à consentir des efforts importants). Les effets du marché foncier et immobilier ne sont pas seulement quantitatifs ; il convient aussi de tenir compte des différents types d'alliance entre groupes et de l'importance relative des différents types de filières (le développement d'une filière capitaliste importante n'a pas, *ipso facto*, un effet négatif sur les autres filières).

Reste la conjoncture, expression passée (tant les effets en sont importants) dans le langage quotidien des citadins de Dakar à Abidjan et de nombreuses autres villes d'Afrique ! L'aggravation de la crise économique depuis dix ans a touché de plein fouet les pays africains, aboutissant, dans le domaine qui est le nôtre, au tassement d'une capacité d'épargne déjà réduite. La crise a pourtant des effets ambivalents : si elle pousse vers la ville des migrants de plus en plus nombreux qui ont des difficultés croissantes à s'insérer dans des réseaux sociaux constitués, elle contribue aussi à renforcer les solidarités familiales et lignagères. L'analyse des effets de la crise sur la vie en ville reste à faire.

C'est sans doute parce que l'Etat ne parvient pas à remplir toutes les fonctions qu'il s'est attribuées dans les pays industrialisés que les déterminants sociologiques internes continuent de jouer aussi fortement à l'échelle locale. Faute de moyens techniques, financiers et humains, l'Etat parvient de moins en moins à imposer « sa ville » à travers une codification unique et des représentations standardisées (SDAU, plans de transport, etc.). Les dispositifs techniques institutionnels et réglementaires existent pourtant comme des modèles de référence et comme arme potentielle.

Pour autant, les déterminants politico-juridiques ne sont pas seulement potentiels. Par divers canaux, l'Etat parvient à façonner le tissu urbain et les modes d'habiter (en particulier dans la ville-capitale) :

— l'arme répressive (sa forme ultime est le déguerpissement) est certes inégalement utilisée selon les Etats, mais elle reste un des moyens privilégiés d'intervention, le ministère de l'Intérieur se substituant alors aux pouvoirs locaux et aux services techniques spécialisés ;

— l'utilisation d'intermédiaires locaux jouissant d'avantages non négligeables en matière d'accès au sol

urbain et impulsant, à partir de l'espace habité, une « logique de distinction sociale » dont le pouvoir espère qu'elle s'érigera en modèle ;

— les interventions internationales qui diffusent matériaux, modes d'habiter et modes de gestion de la ville, auxquels les vertus sécurisantes de la « grande famille » ne résistent pas toujours.

Ces interventions sont également guidées par des déterminants idéologiques qui viennent confirmer un modèle colonial déjà très intériorisé (construction en dur, parcellaire géométrique, figure du « propriétaire », etc.). On retrouve aussi, dans l'héritage, l'eurocentrisme hygiéniste et progressiste qui s'accorde fort bien avec le désir de mobilité sociale ascendante. La résistance des déterminants sociologiques « internes » est incontestable, mais, idéologiquement, la sauvegarde de l'« identité négro-africaine » de l'habitat ne pèse pas très lourd. Il reste que, esthétiquement, l'hétérogénéité des matériaux, la diversité des formes et des couleurs heurtent singulièrement les canons occidentaux et pourraient bien constituer une ligne de résistance aux modèles dominants.

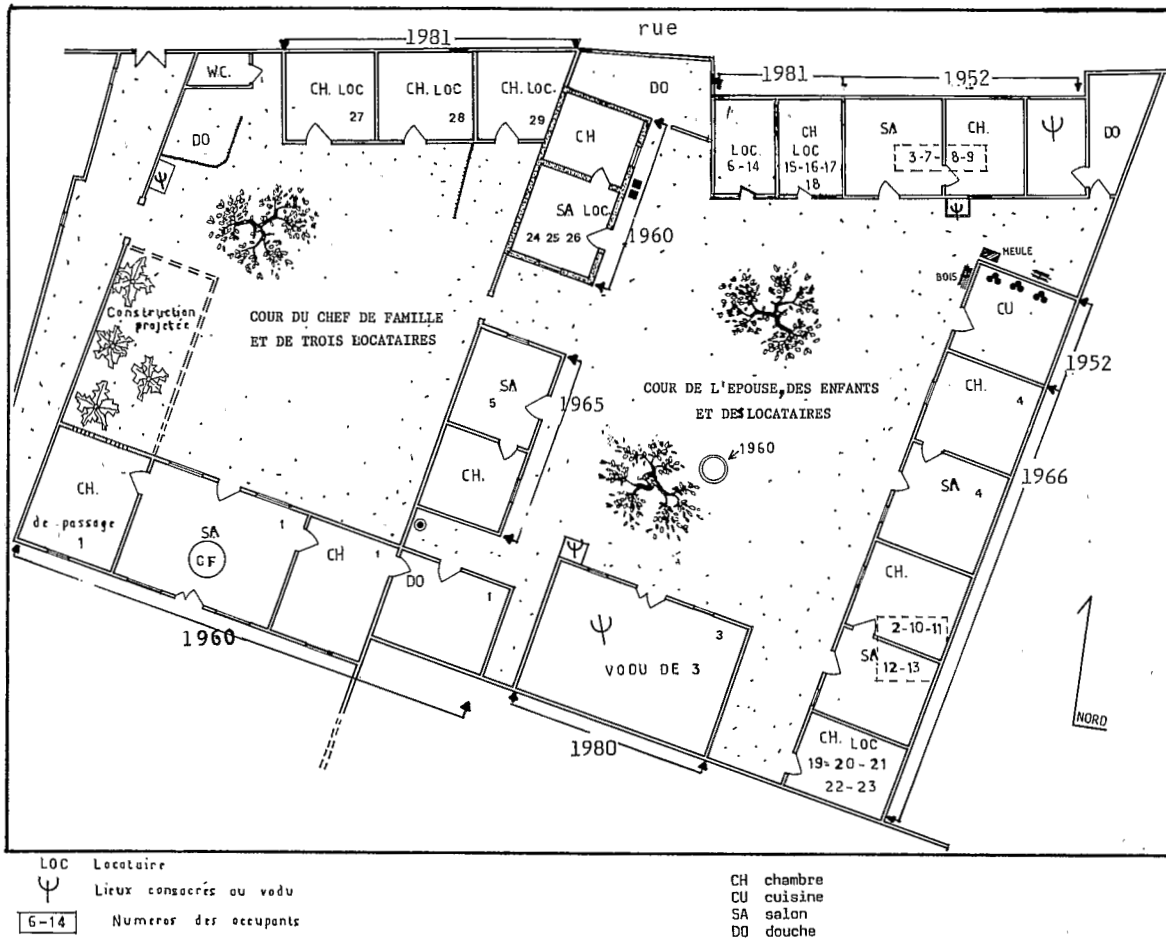
Une catégorie spatiale ambiguë : le quartier

Les aménageurs se réfèrent souvent aux formes physiques pour différencier l'espace aussi bien dans la ville que dans l'habitat. En revanche, certains chercheurs marqués par l'anthropologie rurale établissent des correspondances précises entre des unités sociales et des espaces (espace lignager, féminin/masculin, sacré/profane). L'organisation de l'espace urbain africain s'accorde mal avec ces catégories.

L'unité spatiale d'habitation — la concession — ne constitue pas nécessairement une unité sociale autonome, ses habitants pouvant appartenir à des groupes dispersés dans la ville. Ce lieu n'est plus seulement un espace de réunions d'individus unis par la parenté, il accueille souvent des personnes étrangères au groupe familial. Plus généralement, la notion de résidence unique d'un groupe familial perd de sa validité en milieu africain.

A une autre échelle, l'utilisation de la figure du quartier met en évidence l'ethnocentrisme de certains discours. Le quartier est souvent utilisé comme une unité urbanistique, mais symbolise aussi pour beaucoup le lieu de représentation et d'activité d'un groupe social, un clan ou un lignage par exemple.

L'observation des structures administratives des villes met en évidence la présence dans chacune d'elles d'une pluralité de quartiers et laisse supposer l'exis-



«Le jeu de l'union et de la désunion» : la concession d'une famille patriarcale étendue à Lomé est subdivisée en deux sous-concessions communicantes, mais séparées, à l'image des rapports tendus entre le chef de famille d'une part, son épouse et ses fils d'autre part.

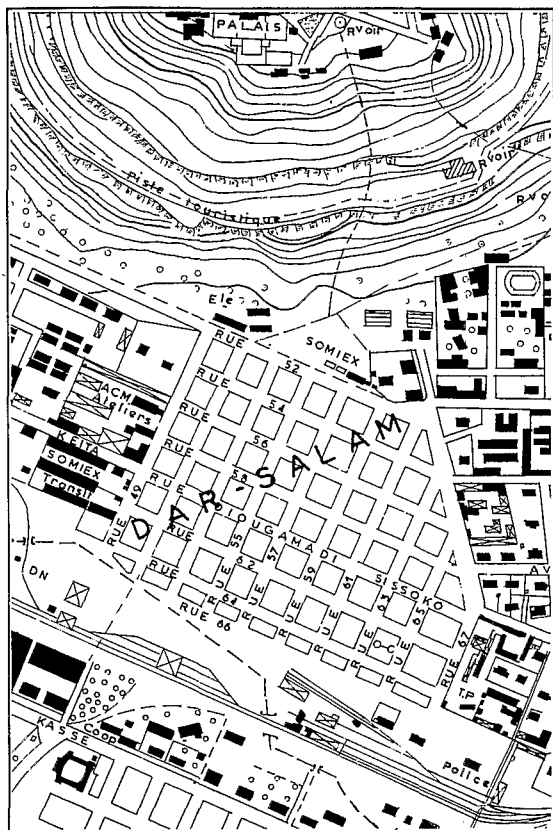
tence d'une grande diversité d'espaces possédant leurs caractéristiques propres. Cependant, l'appellation d'un quartier ne rend compte bien souvent que d'une opération de lotissement et ne signifie pas que soient attachés à cet espace des particularismes sociaux ou culturels.

La ville africaine est aujourd'hui un lieu d'hétérogénéité sociale, et celle-ci se lit particulièrement dans la répartition spatiale des citoyens. Les regroupements ethniques et claniques sont peu nombreux et s'organisent rarement au niveau du quartier, mais se manifestent plutôt à l'échelle des communautés de voisinage, échelle qui est aussi celle des relations sociales immédiates.

Les habitants d'un quartier administrativement défini n'en connaissent pas toujours les limites précises et ignorent la quasi-totalité de la population,

qui atteint plusieurs milliers de personnes. Le référent «quartier» est alors surtout utilisé par les personnes extérieures à ce lieu, qui en font un repère dans la ville, le rattachant éventuellement à une figure spatiale particulière (équipement, monument...). Il serait séduisant de comparer ces communautés de voisinage aux établissements villageois, mais cette comparaison ne tient pas : elle oublierait de prendre en compte la mobilité de la population urbaine, qui n'est pas familialement attachée à un lieu comme à un village et qui n'hésite pas à déménager en fonction de ses revenus et de ses activités professionnelles.

Si les critères culturels ne suffisent pas en ville pour distinguer les zones d'habitat, les critères économiques, par contre, commencent à marquer. Certes, on ne trouve pas encore, dans la quasi-totalité des villes africaines, de quartiers spécifiquement résidentiels



Le quartier de Dar Salam.

(excepté les « plateaux », anciens quartiers blancs dans les métropoles côtières) ou de quartiers de fonctionnaires, mais on peut discerner l'amorce de telles distinctions socio-économiques, notamment à travers le développement des quartiers périphériques où les couches défavorisées de la population urbaine, sans emploi stable, peuvent trouver refuge.

Le sentiment d'appartenance à un quartier peut être fondé sur la présence d'autorités particulières à cette échelle, notamment les chefs du quartier, dont le rôle souvent limité peut être accru quand des collectivités locales sont créées à l'intérieur du périmètre urbain (à Bamako, par exemple).

Dans les pays islamisés, les autorités religieuses possèdent un pouvoir économique important qui se traduit par un certain contrôle du patrimoine foncier urbain et par leur intervention dans les procédures d'héritage, en partie réglementées par le droit musulman. Il reste que cette instance ne recoupe pas nécessairement le découpage administratif du quartier...

En revanche, à l'échelle du quartier ou d'une communauté de voisinage, il existe souvent d'autres instances du pouvoir : les représentants des partis politiques ou autres notables dont l'influence est loin d'être négligeable dans la répartition du sol et qui s'appuient sur une clientèle locale, lui facilitant aussi bien l'occupation d'une parcelle que l'accession à un travail ou l'obtention d'un prêt.

Enfin, certains réseaux sociaux peuvent s'inscrire dans les limites du quartier : ce fut notamment le cas à Bamako quand le premier gouvernement indépendant se basa sur cette division administrative pour développer des associations de jeunes et des coopératives. Outre ces associations officielles, on rencontre dans le quartier des tontines, associations d'entraide constituées généralement par des femmes. A ces exceptions près, les réseaux de solidarité débordent bien au-delà du quartier.

Aussi, afin de rendre compte des modes de structuration de l'espace urbain, nous avons privilégié d'autres référents, notamment les statuts fonciers et les modes de peuplement. La synthèse des différentes études de villes, au-delà des particularismes, nous a amenés à oublier les divisions officielles de l'espace urbain pour distinguer trois principaux types d'organisation.

Le quartier "ancien" ou "traditionnel"

Ce sont des lieux où réside depuis longtemps une population (ethnie, clan) qui ne respecte pas les réglementations urbaines. Cette situation est souvent due aux alliances contractées avec le colonisateur, qui leur ont permis de conserver totalement ou partiellement les droits fonciers, d'organiser l'espace en fonction des us et coutumes et de produire des paysages urbains peu conformes à l'esthétique hygiéniste et géométrique occidentale.

L'absence d'assainissement, la densité élevée, les rues tortueuses, le marquage social et religieux de l'espace ont souvent justifié la référence au modèle villageois. Pourtant, la population de ces quartiers, qui correspondent souvent aux anciens noyaux d'urbanisation, appartient à part entière à l'économie urbaine.

Quant à la structuration de l'espace, si elle est marquée par certaines alliances familiales, sa représentation renvoie à l'économie marchande. La valeur monétaire du capital foncier et immobilier est tout à fait assimilée par les habitants, qui savent utiliser tous les avantages qu'elle peut procurer ; par exemple, certains anciens occupants, possédant de grandes parcelles, refusent de les vendre ; ils préfèrent les louer, afin de contrôler la population résidant dans le quartier et d'éviter que ne se constituent dans le quartier d'autres groupes ayant une assise foncière susceptible de remettre en cause leur suprématie.

Le quartier loti

Comme son nom l'indique, c'est un quartier qui résulte d'une opération de lotissement, laquelle constitue, dans les villes africaines francophones, le principal outil opérationnel des politiques urbanistiques. L'appareil d'Etat s'efforcera ainsi d'accueillir les nouveaux citadins et d'éviter qu'ils n'occupent le sol selon d'autres modalités. Cette procédure instaurée avec la colonisation, mais restée en vigueur, est une des raisons de la monotonie des paysages urbains ou du moins des plans d'urbanisme composés essentiellement de grilles orthogonales de rues enserrant des carrés généralement subdivisés à l'origine en quatre parcelles.

Le volontarisme de ce type d'intervention n'a pas seulement modelé l'espace urbain, il a aussi bouleversé les modes d'occupation du sol et, de ce fait, les modes de peuplement. L'Etat a voulu se substituer aux groupes sociaux comme agent de la gestion de l'espace urbain. Aussi l'hétérogénéité sociale et, plus particulièrement, ethnique est-elle une caractéristique de ces quartiers, même si le noyau le plus ancien des habitants du quartier loti lui confère parfois une certaine tonalité dominante. De ce fait, la population du quartier loti n'est pas liée par une communauté d'intérêts, les réseaux sociaux entre lesquels elle se répartit sont divers et ne coïncident pas avec l'espace du quartier. L'intervention de l'Etat bouleverse aussi les modes de gestion de l'espace par les habitants. Ceux-ci bénéficient d'un statut foncier légal qui les met à l'abri d'opérations de déguerpissement, mais qui les oblige à respecter certains règlements de construction, par exemple l'alignement des bâtiments le long de la voirie ou l'impossibilité d'étendre l'emprise spatiale d'un groupe familial. La communauté de quartier qu'on peut y évoquer n'est généralement qu'une communauté de voisinage. Elle n'a donc plus rien de spécifique : c'est là une caractéristique de tout établissement humain d'habitat concentré.

Le quartier spontané

Si les quartiers traditionnels et les quartiers lotis constituent des figures déjà anciennes de l'urbanisme des villes africaines, le quartier spontané est de création relativement récente, lié à l'augmentation des taux de croissance urbaine, à partir des années soixante surtout. Après un séjour dans les centres-villes chez des parents ou comme locataires, les néo-citadins émigrent dans les périphéries, à la recherche de terrains d'un coût en rapport avec leurs faibles moyens financiers. Tel est le mode principal de peuplement des quartiers périphériques, où résident aussi des citadins installés dans la ville depuis plus longtemps et qui sont venus là pour disposer de parcelles de plus grande taille.

Ce type d'urbanisation qui n'est pas menée par l'appareil d'Etat, d'où sa qualification abusive de «spontanée», n'en obéit pas moins à certaines modalités qui font intervenir des acteurs bien précis et dont profitent certains groupes sociaux particuliers : «chefs traditionnels» s'arrogeant la gestion et la distribution du sol, mais aussi notables et fonctionnaires qui réinvestissent une part de leurs revenus dans l'achat illégal de terres, ensuite louées ou revendues aux futurs habitants. Plusieurs études de cas ont permis de mettre en évidence les liens qui unissent ces intermédiaires dans la gestion du sol avec l'appareil d'Etat, indirectement présent dans ce mode d'urbanisation. Cette occupation illégale du sol fait peser le risque de déguerpissement, contre lequel les habitants les mieux informés et les mieux placés tentent de se prémunir de différentes manières (passe-droit, légalisation *a posteriori*, etc.).

Le paysage qualifié parfois de villageois, du fait de l'utilisation de matériaux de construction employés en milieu rural, telles la paille ou la terre, et du développement d'une voirie non aménagée, ne doit pas faire oublier que la population sait les risques encourus et s'efforce de s'en prémunir en reproduisant les nouvelles règles de gestion foncière. Ce savoir se lit notamment dans le parcellaire, qui ne diffère guère de celui des quartiers lotis, excepté la taille de la voirie. De fait, les attributaires du sol, ainsi que les occupants, cherchent à recréer un pseudo-lotissement afin que leur occupation ne soit pas remise en cause par l'administration au nom de la réglementation hygiéniste ou de l'absence d'ordonnancement spatial.

Cependant, ces quartiers ne s'apparentent pas aux quartiers lotis, car ils restent particulièrement sous-équipés : voirie sommaire, réseaux réduits au minimum... Cet urbanisme des pauvres est renforcé par son caractère uniquement résidentiel et par son éloignement des centres économiques : ce sont les nouvelles banlieues-dortoirs des villes africaines.

Perspectives

On peut imaginer que les quartiers anciens aux trames irrégulières seront peu à peu restructurés par les pouvoirs publics ; lors de ces opérations, la puissance des lignages ou des groupes particuliers qui les contrôlent sera sans doute réduite, mais ne pourra pas être dissoute. De toute manière, si ces noyaux anciens, souvent situés aujourd'hui en centre-ville, sont amenés à disparaître, ils sont remplacés par d'autres noyaux villageois situés dans les périphéries peu à peu englobées dans la ville du fait de son extension, où les propriétaires coutumiers du sol et les anciens habitants peuvent faire valoir leurs droits fonciers et bénéficier de l'urbanisation si les institutions étatiques ne sont pas assez organisées pour produire des lotissements.

Quant aux quartiers lotis, qui sont des « modèles » d'urbanisation, ils constituent une part de moins en moins importante de l'espace urbain, l'administration n'ayant pas les moyens financiers d'engager ce type d'opération coûteuse et, de toute façon, toujours infime au regard de l'explosion urbaine. Les quartiers lotis bénéficiant d'équipements et d'une voirie de qualité seront de moins en moins nombreux dans l'ensemble de l'espace urbain et seront concentrés dans les centres des villes, quand ils ne le sont pas déjà.

Contrairement aux deux autres types, les quartiers spontanés représentent l'élément dynamique de l'urbanisation aujourd'hui ; leur originalité est à la fois dans leur statut, leur aspect et leur rapidité de croissance. Ils constitueront de plus en plus le principal mode de développement de la ville et se distingueront en deux types : ceux qui, laissés à la libre initiative des habitants et des spéculateurs,

risquent de devenir des bidonvilles et peuvent être à long terme détruits ; ceux qui, « restructurés » par un minimum de voirie, par quelques équipements et dont les habitants acquièrent une parcelle, seront tôt ou tard légalisés.

Le terme « quartier » ne convient donc guère pour qualifier ces vastes espaces en mutation qui réunissent plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers d'habitants. La sociabilité n'existe qu'au niveau de communautés de voisinage, ensemble de concessions réunies par des parcours où se tissent des relations d'entraide, d'alliance, mais aussi de rivalité, entre les quelques centaines d'individus qui se croisent quotidiennement. Ce n'est qu'à cette échelle qu'on pourrait parler de communauté sociale, qu'on peut lire comment s'organise la vie des citoyens aujourd'hui. Mais cette dimension minuscule intéresse-t-elle les aménageurs, et la sociabilité urbaine qui s'y constitue peut-elle être programmée ?

Logement, famille et système résidentiel

Un ethnocentrisme manifeste présente comme inéluctable l'évolution de la famille urbaine africaine vers la norme occidentale du ménage isolé, légitimant ainsi la programmation de l'habitat du grand nombre selon le modèle européen du xx^e siècle, cellule quasi indifférenciée, répétable à l'identique, destinée à abriter la famille conjugale.

S'il convient de réaffirmer le lien entre famille et lieu de résidence, nous n'avons pas pour autant vu réalisée de manière spontanée, sauf peut-être parmi les couches supérieures de la société, l'adéquation entre un habitat de type cellulaire et la famille de type conjugal. Dans de très nombreux cas, nous avons plutôt observé le maintien ou la reconstitution de groupes familiaux élargis occupant plusieurs unités de résidence ou logements, soit implantés dans une même concession ou un même quartier, soit dispersés dans toute la ville, mais formant, dans ces trois cas, ce que nous appelons des « systèmes résidentiels ».

L'évolution des structures familiales

La structure familiale élargie ou étendue joue en Afrique un rôle crucial dans le processus d'intégration à la société urbaine.

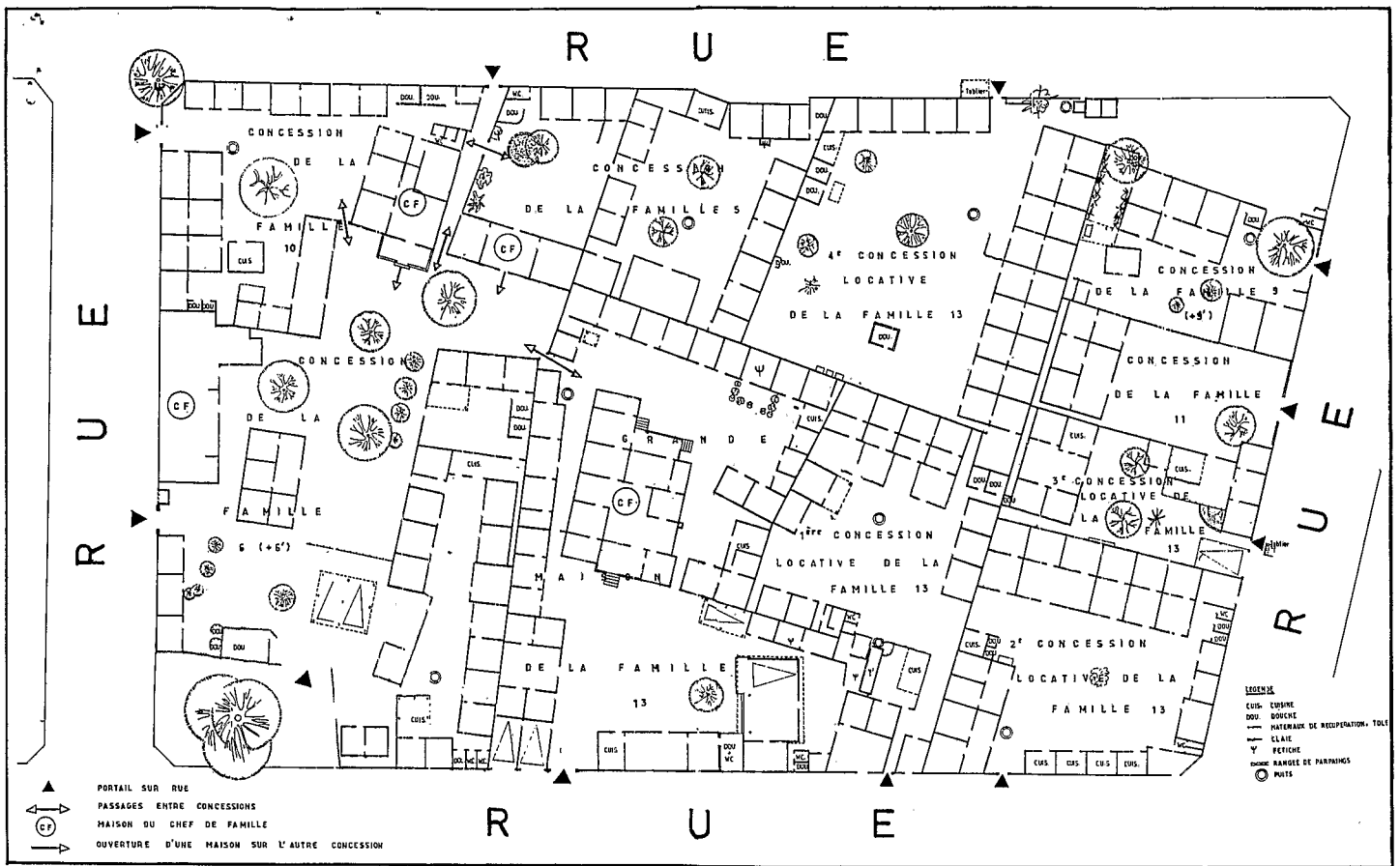
Dans beaucoup de groupes familiaux observés, il existe des relations de solidarité ou de dépendance économique qui ne se réduisent pas aux seules relations de parenté *stricto sensu* : ces réseaux de solidarité sont souvent légitimés par une stricte nécessité de survie. Mais les stratégies familiales ont

aussi pour objet la gestion d'une articulation entre le traditionnel et le moderne ou visent à résoudre les contradictions qu'elle engendre. L'achat de parcelles de terrain et la gestion commune d'un patrimoine foncier et immobilier sont souvent la concrétisation de stratégies familiales d'accumulation et d'épargne, à moins qu'elles ne visent directement la production de revenus. Le chef de famille, en hébergeant gracieusement parents et dépendants, peut maintenir un système d'obligations réciproques et constituer une clientèle. Une des clés du maintien de groupes familiaux importants réside dans la gestion en commun, souvent sous l'autorité du chef de famille, des ressources du groupe, afin de créer une synergie économique.

Un autre facteur contribue encore au maintien ou à la constitution de familles élargies, c'est la possibilité d'articuler plus aisément à ce niveau des activités du secteur informel à des activités du secteur moderne : par exemple, recyclage dans des activités commerciales à domicile de l'épargne provenant des salaires ; sous-traitance du secteur moderne dans le secteur informel. Cette articulation est d'autant mieux gérée qu'elle repose sur des relations de parenté.

Tenant compte de ces différentes observations, il nous est possible de proposer une typologie familiale comportant trois catégories de familles urbaines :

— La famille élémentaire, simple (monogamique) ou composée (polygamique), constitue l'unité de base dans les stratégies évoquées ci-dessus. Elle se rap-



Un exemple de système résidentiel contigu à Lomé : l'ilot est divisé en dix concessions contiguës occupées par des familles élargies d'un même lignage (quatre concessions sont à usage locatif).

proche dans son organisation, sinon dans son mode de vie, de la famille conjugale de type européen. La monétarisation de l'économie, les efforts menés en vue d'une accumulation de biens, l'accès à un mode de consommation de type occidental, la volonté de scolariser les enfants, les modèles qui président à la production de l'habitat programmé constituent autant d'incitations à une autonomisation — sur ce plan — des familles élémentaires. Mais, sur le plan résidentiel, la famille élémentaire est rarement réduite à elle-même; le plus souvent, elle englobe d'autres parents.

— La famille élargie, constituée de plusieurs familles élémentaires (frères mariés, par exemple), augmentées le plus souvent de parents éloignés, isolés ou eux-mêmes en famille nucléaire. C'est le type le plus répandu en ville : il représente un compromis entre les tendances à la segmentation et le maintien de solidarités familiales extensives.

— La famille étendue, dont l'extension coïncide avec un segment de lignage se réclamant d'un ancêtre commun. C'est sans doute la forme la plus proche de la structure familiale villageoise, qu'on retrouve conservée, au prix de certains remaniements, dans les

villes créées avant la colonisation (Ile Ifé) ou dans des quartiers spontanés anciens (Santhiaba à Rufisque, Bassadji à Lomé) : ici, la structure est pyramidale et hiérarchisée en fonction du statut généalogique et de l'âge.

Tels sont, brièvement répertoriés, les trois types de structure familiale repérés en ville. Bien sûr, il convient de nuancer ce modèle, qui tente de rendre compte des caractères spécifiques de l'urbanisation en Afrique.

— A peu près partout, les immigrés récemment installés en ville, qu'il s'agisse de célibataires ou de ménages, sont, en tant que locataires, le plus souvent isolés de leurs réseaux familiaux, du moins dans leur environnement résidentiel immédiat. Mais, après quelque temps, on voit les mêmes immigrés s'efforcer de reconstituer progressivement des réseaux familiaux plus resserrés et plus regroupés dans l'espace. Au contraire, on voit dans des quartiers anciens des familles étendues ou élargies en voie de segmentation et de dispersion, notamment lorsque les concessions

sont trop densément peuplées. Mais on constate aussi, dans les quartiers récemment urbanisés, que la population, lorsqu'elle a pu se procurer des concessions de grande taille (il s'agit souvent de quartiers extra-légaux), recrée des groupements homogènes du point de vue ethnique et unis par des liens de parenté.

— Compte tenu du rôle économique important joué par les réseaux familiaux en ville, il est possible que le développement d'une crise urbaine profonde en Afrique contribue à un renforcement du groupe familial. Le groupe pourra d'autant mieux remplir ces fonctions diversifiées qu'il sera plus nombreux, chacun apportant ses capacités propres. C'est seulement ainsi que la famille peut être à la fois caisse de retraite, de chômage, d'épargne, centre d'apprentissage.

— Sur la longue durée, des facteurs spécifiques d'évolution locale sont à prendre en compte, car ils introduisent des nuances, voire des variantes, par rapport au modèle : on peut ainsi relever une évolution du statut économique des femmes, différente à Lomé et à Dakar ou à Bamako. A Lomé, un nombre important de femmes ont acquis leur indépendance économique, ce qui leur permet d'avoir une relative autonomie résidentielle et peut jouer dans le sens d'un relâchement des liens conjugaux, avec pour contrepartie le maintien de liens assez forts avec le père et/ou les frères. Quand ces liens eux-mêmes sont distendus, on voit apparaître un type de famille matricentrique économiquement et spatialement autonome. Les systèmes matrilineaires sont par principe porteurs d'une nécessaire segmentation lignagère, qui devrait se traduire en ville par une réduction de la famille. Au contraire, les systèmes patrilineaires devraient renforcer le regroupement familial, notamment dans les cas d'indivision foncière.

— La généralisation de l'islam, qu'accompagne un système de filiation patrilineaire et le droit au partage, est difficilement intégrée dans les systèmes matrilineaires. La coexistence persistante des deux systèmes entraîne le plus souvent une compétition à l'intérieur de la famille entre les fils et les neveux utérins du chef de famille. Dans ce cas, les enjeux — immobiliers, par exemple — peuvent pousser les deux parties à un regroupement familial.

— La persistance de la polygamie introduit des variantes importantes dans le système de famille élémentaire, selon que les épouses ont ou non acquis une autonomie économique, notamment par le biais du petit commerce : en ce cas, il y a tendance à l'autonomisation du noyau épouse + ses propres enfants. Lorsque cette capacité n'existe pas, les familles élémentaires peuvent atteindre une taille importante, de l'ordre de vingt-cinq à trente personnes.

Les différents facteurs d'évolution peuvent avoir des effets centrifuges, aussi bien que centripètes, sur

le groupe familial. Il n'y a donc pas une évolution linéaire, mais bien plutôt des décompositions et recompositions successives plus ou moins importantes des groupes familiaux, compte tenu des conditions très diversifiées de l'urbanisation.

Une double question se pose alors :

— Y a-t-il une évolution parallèle des structures familiales et des modes de résidence et la segmentation résidentielle apparaît-elle de façon concomitante avec la segmentation familiale ?

— Quel est l'effet sur le processus de segmentation familiale de la planification urbaine, tout particulièrement des modes d'accès au sol urbain et au logement ? En d'autres termes, la segmentation résidentielle induit-elle une segmentation familiale ou au contraire ne fait-elle que l'exprimer en termes spatiaux ?

Localisation et délocalisation des familles Systèmes résidentiels

Dans les quartiers anciennement urbanisés (Santhiaba à Rufisque, quartiers centraux de Lomé, à Ile-Ifé) ayant échappé à la réglementation urbaine de type européen, on discerne un processus plus ou moins rapide, mais constant, de densification sur place.

La sécurité foncière (même, et peut-être surtout, s'il s'agit d'une terre de possession coutumière) et la propriété du logement, de même que la taille des concessions, encouragent le processus, puisqu'il est possible d'accueillir et d'héberger de nombreux parents et alliés. La polygamie vient souvent renforcer le phénomène, provoquant une croissance naturelle rapide au sein de la famille. La densification peut se faire aussi par la pratique de la location, généralement de chambres, à des étrangers à la famille, phénomène qui peut se conjuguer avec les deux précédents.

A partir d'un seuil difficile à déterminer — il dépend notamment des liens de parenté entre les membres de la maisonnée, du mode de filiation, des liens de solidarité socio-économiques entre les individus —, une segmentation se produit au sein du groupe, qui se traduit par le départ d'une partie de la famille vers un autre lieu de résidence. Plus rarement, le départ se produit à la suite d'un conflit.

Cette segmentation apparaît souvent bien contrôlée par le reste de la famille, selon une stratégie foncière repérable : par exemple, achat de parcelles dans le quartier ou à la périphérie pour un fils aîné ; des liens étroits sont donc maintenus entre les différents lieux de résidence. Et l'on observe un double mouvement.

— Un mouvement centripète de concentration en un même lieu d'un segment de lignage, d'une famille élargie ou composée, rassemblant couramment au

moins vingt personnes et souvent beaucoup plus (cent personnes).

— Un mouvement centrifuge de segmentation d'un groupe familial dont les fragments s'installent en plusieurs unités résidentielles plus ou moins proches les unes des autres, mais qui tissent entre elles des liens étroits, dans le domaine de la production aussi bien que dans celui de la consommation, sur la base des relations de parenté. Dans ce cas, il paraît légitime de distinguer la segmentation résidentielle de la segmentation familiale. En effet, il faut parler ici de délocalisation de la famille étendue ou élargie plutôt que de son éclatement en tant qu'unité socio-spatiale. La famille ne se disloque pas, c'est son mode d'implantation qui change.

Pour rendre compte de ce phénomène, nous avons recours à la notion de système résidentiel, qui désigne un ensemble articulé de lieux de résidence (unités d'habitation) des membres d'une famille étendue ou élargie.

Dans ces systèmes résidentiels, les relations de parenté prédominent, organisant en les redoublant, en les inversant ou en les prolongeant simplement, des relations sociales et économiques entre les membres du groupe familial. Un chef gère et contrôle l'ensemble des unités.

Plus la famille se délocalise, plus le réseau est le mode d'unification du groupe. C'est le système de relations familiales qui unifie et totalise, l'espace étant plutôt symbole d'unité du groupe, car il est approprié de manière discontinue. Mais, pour qu'il y ait système résidentiel, il faut que la mobilité interne existe, permettant alors aux membres du groupe une multilocalisation. Ce mode d'installation dans l'espace représente une manière commode, car très souple, de contrôler la mobilité des individus à l'intérieur du groupe et par là même de gérer sa cohésion. A la stabilité du système résidentiel s'oppose la mobilité apparente du logement ; à son étendue, la solitude de la résidence isolée.

La segmentation résidentielle est largement commandée par les conditions socio-économiques de l'urbanisation, et il y a une corrélation entre la persistance ou la reconstitution de groupes familiaux ou étendus en ville et la constitution de systèmes résidentiels. Seule la multiplicité des lieux de résidence, liés en un système identifiable de relations sociales et économiques fondées sur les relations de parenté, peut en milieu urbain apporter un début de solution au problème souvent aigu de densification qu'implique le maintien de familles étendues. Dans certains cas, on peut dire que la constitution de systèmes résidentiels ne se réfère pas à un modèle de société rurale ancien, mais représente bien un mode actuel d'intégration à la ville.

Plus visible dans les quartiers anciens, où il s'est

d'abord développé dans un rapport de voisinage, ce double mouvement de segmentation résidentielle et de constitution de systèmes résidentiels est ailleurs d'emblée déterminé par les formes de la planification urbaine et les modalités d'accès au sol : la distribution de parcelles de petite taille (plus ou moins 200 m²) dans les lotissements publics conduit à une dispersion des groupes. De même, les quelques programmes de logements économiques inaugurés ici ou là (notamment à Dakar) dans les années soixante ont organisé la segmentation résidentielle des familles bénéficiaires, toutes de type élémentaire, selon un modèle d'attribution emprunté à la France.

Depuis une quinzaine d'années, ce modèle est encore renforcé, dans les capitales, par les projets d'habitat financés par une aide extérieure, notamment celle de la Banque mondiale : raisonnant strictement en termes de demande solvable et constatant que celle-ci est très basse, la Banque mondiale impose une réduction drastique des normes de surface des parcelles (moins de 100 m² dans certains cas), pour aboutir à des coûts supportables par les familles pauvres. Une segmentation résidentielle est ici obligée, qui accélère la dispersion familiale et compromet des regroupements ultérieurs, même si les densités d'occupation s'élèvent rapidement.

Enfin, il existe une segmentation résidentielle entraînée par l'apparition plus ou moins ancienne de stratégies de constitution de patrimoines fonciers par achat de terrains : à partir du moment où l'accès au sol urbain ne s'effectue plus par une voie d'attribution de droits d'usage sur le sol, mais se fait par voie d'achat, la segmentation résidentielle est quasi obligée.

Ces processus conduisent bien à une dispersion familiale. Celle-ci peut se traduire par une simple délocalisation, la famille prenant peu à peu l'allure et les fonctions d'un réseau dont les éléments sont dispersés, mais dont les liens et la cohésion restent forts, ce qui se traduit, au plan de l'espace habité, par la création de systèmes résidentiels. Dans certains cas, au contraire, cette dispersion résidentielle peut conduire à un éclatement de la famille, qui vise tout ou partie de ses éléments. Les fragments qui se sont autonomisés complètement par rapport à la famille étendue sont alors également isolés sur un plan résidentiel.

Ces différentes observations permettent donc d'affirmer qu'il n'y a pas adéquation complète entre délocalisation familiale et segmentation familiale. Pour rendre compte de manière synthétique des phénomènes identifiés et de la diversité des situations, nous proposons de distinguer plusieurs types de systèmes résidentiels.

Le système résidentiel contigu (espaces d'une même concession, parcelles mitoyennes) : des familles étendues et des familles élargies sont réunies en un lieu de résidence qui peut supporter, dans une zone de

proximité immédiate, les processus de segmentation familiale.

Le système résidentiel groupé : la famille étendue, ou élargie, peut trouver dans le quartier un support spatial pour la segmentation familiale, à travers l'attribution de droits d'usage du sol. Ici, le processus de segmentation résidentielle est encore largement limité, puisqu'il reste inscrit dans un rapport de voisinage.

Le système résidentiel distendu : le processus de segmentation résidentielle est largement aléatoire, commandé par les opportunités d'attribution ou d'acquisition de parcelles ou de logements. Le groupe familial, étendu ou élargi, est dispersé en plusieurs unités de résidence à l'échelle de la ville, parfois de plusieurs villes, ou d'une ville et de villages.

Il convient de souligner que chacun de ces types n'existe que rarement à l'état pur et qu'ils peuvent varier selon l'extension donnée à un même groupe familial, qui lui-même peut varier selon les fonctions assumées par le groupe et selon les époques. Il faut dire aussi que cet essai de typologie ne comporte pas d'intention évolutionniste, qui verrait une évolution linéaire entre segmentation familiale et constitution de systèmes résidentiels allant du contigu au dispersé. La délocalisation étant, on l'a vu, largement dépendante des mécanismes de développement urbain et de la planification urbaine, il n'y a pas forcément concordance rigoureuse entre les processus de segmentation familiale et résidentielle.

Il est sans doute prématuré de généraliser cette typologie : il faudrait systématiser les enquêtes comparatives, afin de dépasser les limites actuelles des investigations. En effet, si les processus de densification sont aisément repérables parce que localisés, ce que nous appelons système résidentiel l'est beaucoup moins lorsqu'il est délocalisé.

En fait, cette question du logement et de la famille, ou des systèmes résidentiels, est autant méthodologique que théorique. Seule la construction d'un objet d'étude fondé sur l'hypothèse de l'existence des systèmes résidentiels peut permettre de les identifier*. Mais, sans le recours à l'observation directe de caractère anthropologique, cette réalité échappe à l'investigation. Toutefois, en l'état actuel de la

*. Cet objet d'étude n'est pas propre aux villes du tiers monde. Les conséquences à en tirer pour la programmation urbaine non plus. [NdIR.]

** . On confronterait avec profit à ces observations les travaux effectués aux Etats-Unis sur le rôle de la famille étendue dans la mobilité sociale ascendante par Richard SENNETT, *la Famille contre la ville*, Editions Recherches, 1981. [NdIR.]

question, il est difficile de dire si ces types de systèmes résidentiels vont constituer un mode habituel de résidence dans les villes africaines, s'ils sont en croissance ou en régression par rapport aux modes de résidence plus proches du modèle européen : logement/famille restreinte**.

Il est peu probable toutefois qu'on trouve de tels systèmes résidentiels ailleurs que dans une population urbaine relativement stabilisée, non marginalisée, ayant dépassé le stade de la survie immédiate et en mobilité ascendante : ainsi rencontre-t-on peu de ces systèmes dans les zones du front d'urbanisation à Lomé. Mais on risquerait de méconnaître certains aspects des processus d'intégration urbaine si l'on considérait comme irrémédiablement isolés, déracinés tous les locataires, tous les immigrants récents, tous les habitants des bidonvilles et des quartiers périphériques. Un certain nombre d'entre eux, physiquement et spatialement isolés, peuvent très bien appartenir à des réseaux, notamment de parenté.

Enfin, par rapport à la question sur l'adéquation entre l'évolution des structures familiales et celle des modes de résidence, la plupart des recherches montrent de manière convergente que les stratégies foncières, maintenant présentes constamment dans les familles urbaines africaines, deviennent un facteur majeur de délocalisation familiale. Cependant, le système résidentiel peut très bien constituer alors le support spatial de la famille étendue. La segmentation à laquelle on assiste est plus une délocalisation qu'une dislocation du groupe familial. Celui-ci perdure en tant que réseau, à défaut de coïncider avec une seule unité résidentielle.

L'espace urbain, enjeu de stratégies concurrentes

Modèles culturels ou stratégies ?

Notre démarche a tendu à transposer dans le domaine urbain des méthodes de l'anthropologie sociale et culturelle mises au point pour l'étude des sociétés rurales traditionnelles. Mais nous n'avons voulu retenir que la fécondité méthodologique, rejetant les présupposés théoriques classiques, notamment le paradigme du dualisme tradition/modernité. Dans le cadre de notre étude en particulier — les structures et pratiques de l'espace habité —, le risque *a priori* de cette approche était de reproduire dans le champ urbain les enquêtes du type « ethnologie de l'habitat » et de nous enfermer, à notre insu, dans une forme de « culturalisme » : mettre en évidence la seule dimension culturelle et symbolique de l'habitat, prendre comme modèle référentiel l'habitat rural posé

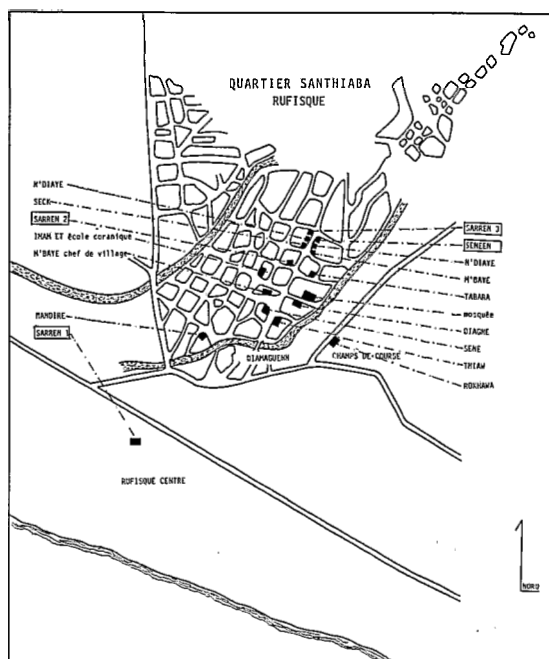
a priori comme « traditionnel » et « authentique » et, par comparaison, analyser les formes et les pratiques de l'espace urbain en termes de déficit, d'appauvrissement, d'imitation plus ou moins passive et maladroite de modèles dits « occidentaux ».

Nous pensons que le concept de « modèle culturel » est en l'occurrence une commodité abusive et trompeuse. Postulant en effet une certaine intangibilité de normes collectives induisant des modes de comportement et d'organisation quasi intemporels et spécifiques des cultures ethniques, ce concept ne permet de rendre compte des adaptations et des changements observés en milieu urbain qu'en termes abstraits de « contacts de cultures » ou d'« acculturation » : la culture dominante imposant à la culture dominée, par le seul effet de sa force de contagion, ses propres modèles — la dominée pouvant lui opposer une certaine résistance par sa force d'inertie.

Certaines de nos observations, en particulier sur l'adaptation de l'habitat aux structures familiales, ainsi qu'aux représentations symboliques (religieuses, notamment), sembleraient à première vue étayer ce genre de thèse, si, précisément, elles ne mettaient en évidence le fait que les « modèles culturels » sont eux-mêmes constamment retravaillés et réinterprétés sous la pression des déterminants socio-économiques et socio-politiques.

Paradoxalement, le discours étatique (relayé par les intermédiaires locaux du pouvoir central) fait écho aux thèses culturalistes, mais en inversant les signes des valeurs : il dénie toute logique aux pratiques populaires et diffuse l'idée que les modes de vie et de penser l'espace dont elles sont porteuses se réduisent à une addition de fantasmes particularistes, à la coexistence d'actions parcellaires incapables de converger vers un comportement collectif cohérent. Tout au plus est-il admis que, dans certaines situations, à côté de coutumes qui « bloquent » (sur la voie royale du développement), il en existerait quelques-unes qui, bien utilisées, permettent de « progresser » — le tri, bien évidemment, revenant à ceux qui tiennent les leviers du pouvoir.

Pour notre part, nous ne négligeons nullement les déterminants liés à des formes d'organisation familiale et sociale, à des modes de vie quotidienne, à des représentations émergeant à un patrimoine transmis dans les processus de socialisation et, en tant que tel, engendrant des *habitus* (P. Bourdieu), systèmes de dispositions structurées-structurantes intériorisés par des individus de même culture et tendant à se reproduire. Mais il nous paraît essentiel de montrer comment ces déterminants culturels, plus exactement ces *habitus*, jouant dans des situations socio-économiques et socio-politiques concrètes, sont en partie modifiés par elles tout en produisant, à leur épreuve, des solutions originales, c'est-à-dire des solutions de compromis dynamique entre la simple reproduction et la pure innovation.



Un système résidentiel groupé à Rufisque : implantation des concessions d'une famille étendue et de ses alliés.

Dans cette perspective, deux concepts nous ont paru d'une grande valeur opératoire et heuristique : ceux de « pratique » (sociale et culturelle) et de « stratégie ». En effet, les pratiques, les manières de faire et d'agir en situation sont, par définition, le produit de compromis nécessaires, qui mettent en œuvre et en évidence les *habitus*, en tant que ceux-ci sont certes des schèmes (de pensée et de comportement) structurés par l'inculcation culturelle (en ce sens, on pourrait dire que ce sont des « habitudes » matricielles), et de ce fait tendent à répéter des formules déjà éprouvées. Mais ils sont aussi mis à l'épreuve de situations inédites et changeantes imposant un travail de transposition réinterprétative. Ainsi, la concession urbaine n'est pas la simple reproduction de l'organisation spatiale du hameau rural familial, mais sa réinterprétation dans une situation de densification et de clôture des parcelles et dans un contexte juridique nouveau, introduit par le colonisateur ; de même, la famille élargie n'est pas la simple reproduction déficitaire de la famille étendue, mais le produit d'une réinterprétation adaptative, fruit

d'un compromis entre le maintien nécessaire de l'entraide et la tendance, engendrée par des contraintes objectives, à concentrer les efforts de mobilité sociale sur les dépendants directs, donc sur la famille élémentaire.

Parmi les pratiques, il en est qui ont tout particulièrement retenu notre attention, dans la mesure où elles sont hautement significatives de ce travail de production de la société, certes déterminé par les situations objectives, mais qui est en même temps surdéterminé par la manière dont les agents sociaux y réagissent, non seulement par des réinterprétations, mais aussi par des innovations.

Pratiques volontaires et finalisées, impliquant l'analyse des situations et leur exploitation optimale en vue de maximiser à terme les avantages, les stratégies de mobilité sociale ascendante, les stratégies de capitalisation foncière et de spéculation immobilière mobilisent certes des éléments réinterprétés de la tradition (l'entraide familiale notamment), mais elles sont surtout des réponses actives et inédites à des situations sociales, économiques, politiques imposant des solutions nouvelles : les migrations de travail, l'investissement dans la scolarisation des enfants, la spéculation sur les revenus locatifs, les nouvelles pratiques immobilières et architecturales (durcification, densification, élévation des étages), les différentes tentatives pour se prémunir contre les effets de l'intervention de la puissance publique (multiplication des achats de terrains dans différents quartiers, course au titre foncier, anticipation sur des opérations de lotissement prévisibles, etc.) ne peuvent plus s'interpréter en termes d'*habitus* spécifique. Ce sont là au contraire, de plus en plus, des pratiques stratégiques visant à faire face aux contraintes définies par les déterminants externes et à exploiter le nouveau champ du pensable et du possible que ceux-ci constituent, quelle que soit par ailleurs l'appartenance ethnique et culturelle des citoyens africains. De ce point de vue, le facteur déterminant et discriminant les différentes catégories

de citoyens, c'est leur position dans le système économique et social urbain : plus exactement, c'est leur condition de classe, classe étant entendu ici comme un « ensemble d'agents qui sont placés dans des conditions d'existence homogènes, imposant des conditionnements homogènes et produisant des systèmes de dispositions homogènes, propres à engendrer des pratiques semblables¹. »

Certes, il ne fait pas de doute que, par exemple, les forces qui poussent à la privatisation et à la monofonctionnalité de l'espace n'ont que difficilement raison de la polyvalence fonctionnelle et symbolique qui caractérise l'habitat communautaire du type concession, mais, dans le même temps, pratiques et représentations de l'espace s'inscrivent dans des stratégies de mobilité sociale (ou de simple reproduction) de plus en plus circonscrites à la famille élémentaire et largement coupées des différents « fonds culturels ».

En Afrique, comme ailleurs dans le tiers monde, une banalisation planifiée de l'espace se développe, qui tend à produire un territoire sans lieux, même si ce processus est contrarié par d'autres logiques, d'autres mécanismes que le planificateur ne peut pas ignorer sans dommages.

A travers la reproduction des solidarités traditionnelles transparaît la volonté des populations urbaines de prendre certaines assurances sur l'avenir en cas de maladie ou de chômage prolongé, mais aussi en prévision d'une vieillesse sans retraite. Ces logiques, en contradiction irréductible avec les logiques exogènes, se traduisent par de continuels contournements de normes officielles dont on saisit parfaitement l'esprit, même si, le plus souvent, on en ignore la lettre. Parler de référence à des modèles culturels pour expliquer ces véritables « bricolages » est un abus de langage, tant les référents sont nombreux et instables dans l'espace et dans le temps*.

La logique des pratiques

C'est dans leur dimension stratégique, au contraire, qu'il convient d'appréhender les conduites des acteurs sociaux qui, « à la base », à travers des pratiques d'adaptation et de compromis, mais aussi de résistance, de détournement et d'utilisation, contribuent aussi, à leur manière, à produire la société urbaine. Or, les stratégies restent encore entre très proches des schèmes inconscients de l'*habitus* (la gestion des réseaux de solidarité, notamment) ou, si elles sont plus délibérées, se situent dans un contexte de quasi-illégalité ou, du moins, se développent sous la menace potentielle des interventions de l'Etat (la spéculation foncière, par exemple, ou les activités économiques plus ou moins clandestines ou tolérées), les stratégies ne sont accessibles à l'observation que par le biais d'un contact prolongé et approfondi avec les acteurs sociaux².

1. P. BOURDIEU, *la Distinction*, Editions de Minuit, Paris, 1979.

2. Cela pose bien entendu des questions d'éthique professionnelle qu'on ne saurait éluder. Les mailles du filet anthropologique sont évidemment plus serrées que celles du filet sociologique : elles retiennent des informations qui échappent au questionnaire classique. Or, certaines de ces informations peuvent se retourner contre les enquêtés et, en tout cas, être utilisées pour renforcer les moyens du contrôle sur eux. L'anthropologue se doit de pratiquer en l'occurrence une certaine forme d'auto-censure. Pour une analyse plus détaillée de la question, cf. J.-M. GIBBAL, E. LE BRIS, A. MARIE, A. OSMONT, G. SALEM, « Position de l'enquête anthropologique en milieu urbain africain », *Cahiers d'études africaines*, XXI, (1-3), 81-83.

*. Cette multiplicité des référents conduit à s'interroger sur l'opportunité du recours aux concepts d'*habitus* et de classe socio-économique. [NdlR.]

L'un des principaux intérêts de cette approche est de montrer comment les groupes familiaux (familles étendues ou familles élargies) sont le lieu par excellence de la gestion des contradictions engendrées par l'urbanisation et des compromis que celle-ci impose, notamment entre des *habitus* conservateurs et des stratégies innovatrices*.

Ce que seule l'observation qualitative peut faire apparaître, c'est que la gestion de ces contradictions par le groupe familial obéit à une logique des pratiques. En d'autres termes, les pratiques qui se développent dans les différents champs d'activité s'articulent de manière relativement cohérente, ce qui justifie, le plus souvent, qu'on les qualifie comme stratégies. En particulier chez les citadins anciens, et surtout chez ceux qui bénéficient déjà d'une insertion dans l'économie moderne (cadres moyens, enseignants, employés, ouvriers qualifiés), ces stratégies répondent à une logique dominante qui est toujours de préservation des avantages acquis et d'accumulation du capital (matériel et symbolique)**. Dans les couches inférieures (petits artisans et petits commerçants du secteur informel, ouvriers non qualifiés), la logique des pratiques est en un sens plus diversifiée : on y consacre plus de temps à la gestion des formes de sociabilité traditionnelles, auxquelles on est peut-être plus attaché dans la mesure où elles apportent des gratifications matérielles et symboliques qu'on trouve plus difficilement dans des activités professionnelles qui, pour la plupart, sont de simple subsistance. Cependant, quand on y bénéficie d'une rente foncière provenant d'un patrimoine coutumier hérité, on s'efforce souvent, comme dans les couches supérieures, de l'utiliser à de nouveaux investissements (achats de terrains, constructions à usage locatif), et ainsi d'entrer dans un processus de mobilité sociale ascendante. Dans d'autres cas, la rente foncière est le seul moyen d'éviter la paupérisation et la prolétarianisation, dans la mesure où elle constitue la principale source de revenus permettant de subsister, quand les revenus d'origine salariale ou provenant d'une activité indépendante sont trop faibles et intermittents. Dans tous les cas, par conséquent, la propriété foncière est l'enjeu de stratégies complexes, dont la dimension défensive (de sauvegarde de droits fonciers mal

assurés contre d'éventuelles emprises étatiques et menacés de l'intérieur par des rivalités ou des contestations, notamment au moment de l'héritage) cache le rôle positif : assurer les conditions de reproduction du réseau familial.

L'espace urbain comme enjeu

Bien entendu, toutes ces stratégies foncières supposent une dissymétrie fondamentale : celle qui oppose globalement les propriétaires à l'ensemble de la population locataire. Composée de néo-citadins occupant les emplois les plus précaires et les moins qualifiés, cette population est donc l'objet d'une double exploitation, qui permet les stratégies d'accumulation ou de reproduction simple des diverses couches supérieures. Il serait particulièrement intéressant d'étudier également les pratiques spatiales et sociales de ces néo-citadins, notamment dans le but d'évaluer la part de celles qui relèvent d'une simple stratégie de survie au jour le jour et de celles qui relèvent éventuellement d'une stratégie de mobilité possible. De la sorte, il serait possible de mieux pondérer le degré de blocage de la stratification sociale en classes se reproduisant à l'intérieur de limites de plus en plus difficiles à franchir.

Dans la même perspective, la relation à l'appareil d'Etat, qu'elle se matérialise à l'occasion d'interventions effectives ou qu'elle se manifeste à travers des attitudes plus ou moins diffuses et ambivalentes de revendications (en matière d'aménagement des quartiers) et de crainte (d'expropriations éventuelles), est au cœur de bien des stratégies. Ces divers agents de l'Etat se présentent aux habitants, réellement ou seulement par la rumeur, comme agents d'un changement inéluctable, mais pas nécessairement bon à prendre. La venue d'une nouvelle figure dans le quartier, y compris celle de l'anthropologue arpenteur-recenseur, annonce-t-elle une expropriation, une imposition ? On peut aller plus loin et se demander si la résistance ne passe pas par l'amplification volontaire de la confusion ou du moins de ce qui apparaît à l'observateur extérieur comme de la confusion. Si l'hypothèse était vérifiée, les stratégies spatiales seraient aussi un aspect du processus de maturation de la conscience sociale.

L'espace urbain comme terrain de luttes sociales ? L'hypothèse est séduisante, mais une certaine prudence s'impose : s'il est un domaine où le jeu des alliances et des rivalités se brouille constamment, c'est bien celui des pratiques quotidiennes et stratégiques de l'espace habité.

Il n'en est pas moins incontestable que l'espace urbain est un enjeu crucial, donc un révélateur, des stratégies concurrentes et de rapports de pouvoir mettant aux prises, schématiquement, trois types de

*. Ce rôle de gestionnaire des contradictions liées à la « modernisation » tenu par des groupes familiaux resurgit dans les pays industrialisés en période de crise, ce qui conduit l'Etat à soutenir les familles non plus seulement comme consommatrices, mais comme supports de sociabilité. [N d I.R.]

** Les travaux d'Yves Barel et du réseau de chercheurs qui l'entoure ne font-ils pas état aussi d'une logique patrimoniale qui, par endroits, peut dominer la logique capitaliste ? [N d I.R.]

protagonistes : les acteurs étatiques ou para-étatiques des politiques urbaines ; les différentes couches de propriétaires (bourgeoisie d'Etat, moyenne et petite bourgeoisie de vieux citadins, propriétaires fonciers à titre coutumier des vieux villages englobés par la ville ou des communautés rurales rejointes par elle) ; enfin, les différentes couches de non-propriétaires (paysans sans terre et néo-citadins, locataires, squatters ou propriétaires à titre précaire et mal défini).

Or, une approche de type anthropologique peut permettre de préciser cette problématique générale, notamment par le moyen de l'analyse situationnelle et de l'analyse institutionnelle. Il s'agit d'étudier *in vivo* des situations (opérations de rénovation, restructura-

tion, lotissement, parcelles assainies, implantation d'équipements collectifs, etc.) mettant face à face les différents acteurs, leurs stratégies respectives, leurs rapports de pouvoir, leurs discours, les représentations sous-jacentes et les pratiques mises en œuvre. Ces acteurs comprennent la population concernée et l'ensemble des partenaires institutionnels. Ainsi pourrait être mise en évidence la diversité des logiques spatiales et sociales en présence, appréhendées tant dans leurs contradictions internes que dans leurs confrontations.

Emile LE BRIS, Alain MARIE
Annick OSMONT, Alain SINOU

Emile Le Bris et Alain Sinou de l'O R S T O M, Annick Osmont de Paris VIII et Alain Marie de Paris V ont constitué, il y a quelques années, le Groupe de recherche urbaine en Afrique, groupe de travail du LA 94, Laboratoire de géographie et de sociologie africaines dirigé par le professeur Georges Balandier.

Les membres de ce groupe de travail ont fait de nombreuses missions en Afrique, dont ils ont publié les résultats notamment dans les cahiers d'*Etudes africaines*. Le volume 21, fascicule 1-3 de 1981-1983, est intitulé *Villes africaines au microscope*.

Le groupe vient de terminer un rapport collectif : *Anthropologie de l'espace habité dans les villes africaines*. L'article publié ici synthétise les résultats de cette recherche, à laquelle quatre autres chercheurs ont concouru.

Le Groupe de recherche urbaine en Afrique est multidisciplinaire : Emile Le Bris, est géographe, Alain Sinou est architecte-urbaniste, Annick Osmont est sociologue, Alain Marie est anthropologue.
